

# Mes démarches administratives

Changement d'adresse, demandes d'actes d'Etat civil, recensement... De nombreuses démarches sont désormais possibles en ligne.

## Liste des sous-éléments

- **Carte d'Identité et Passeport**

Pour faire réaliser vos cartes d'identité et passeport, veillez à vous munir des documents indiqués dans les documents à télécharger puis à prendre rendez-vous.

- **J'ai perdu mes papiers**

En cas de perte ou vol de vos papiers d'identité, la déclaration de perte peut se faire en même temps que la demande de nouveaux papiers.

- **Travaux Urbanisme**

La majorité des formulaires d'urbanisme sont désormais téléchargeables en ligne sur ce site ou sur le site : [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)

- **Trouver mon bureau de vote**

Vérifiez si votre bureau de vote a changé sur la nouvelle carte électorale. Cette info vous sera utile pour les élections présidentielles et législatives de 2017.

- **Carte de résident (zone bleue)**

Vous habitez ou travaillez en centre-ville ? Faites votre demande de carte de résident pour stationner dans le périmètre de la zone à durée limitée (zone bleue).

- **Inscription Espace famille : mode d'emploi**

Vous rencontrez des problèmes pour réserver en ligne les activités de vos enfants ? Voici les réponses à vos questions...

- **Je veux voter**

Le vote est un droit. C'est aussi un devoir civique. En 2017, 2 échéances électorales importantes ont lieu : élections présidentielles et élections législatives.

- **Je me marie ou je me pacse**

Lors de la préparation de votre mariage ou si vous désirez vous pacser, des démarches administratives sont nécessaires

- **Etat Civil - Recensement**

Demandes d'actes d'Etat Civil et recensement peuvent désormais être réalisés en ligne, en quelques clics... Extraits d'acte de naissance, de mariage, de décès...

- **Je viens d'avoir un enfant**

Toute naissance doit être déclarée à l'officier de l'état civil du lieu où l'événement s'est produit, dans les cinq jours qui suivent l'accouchement.

- **Je voyage à l'étranger**

Les formalités varient en fonction de votre destination : Union Européenne ou hors Union européenne.

- **Je déménage**

Il n'est pas obligatoire de renouveler sa carte d'identité lors d'un changement d'adresse. Cependant son inscription sur les listes électorales et l'adresse sur la carte grise doivent être modifiées.

- **J'ai un décès dans ma famille**

Lors d'un décès au sein de sa famille, des démarches sont rapidement nécessaires pour organiser les obsèques. Celles-ci sont désormais, dans la plupart des cas, gérées par les Pompes funèbres. Des démarches peuvent être cependant nécessaires pour justifier de votre qualité d'héritier.